

**Une Fête des Arbres.** — Un de nos confrères, le délicat poète et spirituel chroniqueur Léon Souguenet, grand ami de la nature, avait, l'an dernier, proposé d'instituer dans un cadre champêtre une fête des arbres. Exaltation du décor feuillu de nos paysages, protestation contre les vandales qui ne les respectent point, telle devait être la signification de cette solennité familière.

L'idée de notre confrère a séduit les édiles d'Esneux, et c'est en ce joli village qu'a eu lieu, le 21 mai, cette fête charmante.

A l'heure dite, les habitants du village et les villégiateurs, déjà nombreux, avec, aux premiers rangs, les enfants des écoles, étaient massés sur la place, autour d'un arbre vénérable, près de l'endroit où se dressait le jeune confère qu'il s'agissait de baptiser. Et dans cette foule singulièrement recueillie, on put constater avec joie la présence de très nombreux artistes, écrivains, esthètes, amis des arbres, venus des quatre coins du pays. Au premier plan, Léon Dommartin, Edmond Picard, Léon Souguenet.

La cérémonie fut idyllique et cependant pleine d'éloquence. Au bourgmestre d'Esneux, qui prononça un petit discours d'une sincérité pénétrante, succéda, avec de nobles paroles, Léon Dommartin, oui, le Jean d'Ardenne qui fut de l'époque héroïque où quelques Belges aventureux découvrirent la Belgique, et qui reste l'explorateur intrépide de nos Ardennes et le vigilant protecteur de nos paysages. Puis M. Jules Carlier, président de la Société nationale pour la Protection des sites, et M. Crahay, inspecteur des Eaux et Forêts, délégué du Ministre de l'Agriculture, s'associèrent en excellents termes aux sentiments exprimés et à l'œuvre entreprise.

On est confus de l'avouer : ce renouveau d'un vieux culte qui honorait la beauté sylvestre et enseignait le respect de la parure frémissante de la Terre, en était chez nous à sa première manifestation, alors qu'en plusieurs pays, la Fête des Arbres est depuis longtemps redevenue populaire.

Une Ligue pour la Protection des arbres s'est fondée en cette circonstance ; et comme l'élite des amants de la nature était là, sans mélange de snobs ou de puffistes, on peut être convaincu que cette Ligue fonctionnera. Non seulement la fête du 21 mai aura ses lendemains, mais on croit, sans crainte de s'abuser, qu'une énergie nouvelle va s'employer à l'avenir contre les monstrueux abattages qui, sans excuse, ont défigurés déjà de nombreux sites wallons.

Cette note était écrite depuis un mois quand la *Ligue des Amis des Arbres*, constituée définitivement sous la présidence de Jean d'Ardenne, manifesta tout-à-coup son activité d'une façon vraiment sensationnelle. En commémoration de l'Exposition de Liège et de l'anniversaire que fête la Belgique, la *Ligue* imagina de planter, au pied d'une stèle à inscription, un arbre dans l'Exposition elle-même. On en profita pour tracer une sorte de programme de la Fête universelle des Arbres, qui n'est peut-être pas loin de se propager en Belgique si l'on en juge par l'intention manifestée en diverses communes : Huy, Spa, Dolembreux, Lummen, etc., de reprendre l'initiative des édiles d'Esneux.

La Fête de Liège a eu ce qu'on appelle en style de reporter un succès fou. Une foule immense y a assisté. Le Président du Comité exécutif fit un très beau discours, auquel répondit le Président de la Ligue des Arbres. Puis des enfants allèrent en groupe chercher le petit arbre aux branches enrubannées, qu'ils plantèrent dans un trou creusé à l'avance. C'est eux qui piétinèrent la terre tout autour. Des fillettes s'en vinrent danser sur la pelouse des crâmignons délicieux. Enfin, non loin de là, au haut d'un perron, une porte s'ouvrit : M<sup>me</sup> Roch, de la Comédie-Française — la Muse — descendit lentement, tout de blanc habillée, vers l'arbre nouvellement planté. Elle déclama d'une voix admirable, un poème : *l'Arbre*, de Victor Hugo. Après quoi un orchestre d'élite joua à ravir la *Chanson du Printemps*, de Mendelsohn.

Ce fut tout à fait ravissant.

Pierre Deltawe.

**Les jeux de la Saint-Jean, à Malmédy.** — Les rondes enfantines et les *trêhes* de la Saint-Jean, dont WALLONIA a parlé ci-dessus, t. VII (1899), p. 109-111, ont fait ici l'objet d'une interpellation à la séance du Conseil de Ville du mardi 18 juillet.

Voici en quels termes le journal local, *La Semaine*, rapporte ce petit incident :

« M. Bindels demande s'il est vrai que les farandoles de la Saint-Jean aient été interdites par ordre de la police, comme le bruit a circulé en ville? » L'interpellateur ajoute que les *trêhes* de la Saint-Jean constituent un vieil usage local, que tout Malmédien regretterait de voir supprimer. — M. le Bourgmestre répond qu'il n'en a pas eu connaissance et que cette rumeur ne peut reposer sur aucun fondement. »

En faisant cette déclaration, le Bourgmestre était de bonne foi. Cependant, le fait qu'il ait été interdit ce jour-là, aux enfants enrubannés et couronnés de fleurs, de chanter dans les rues, n'en est pas moins réel. Seulement, c'est un pandore, bien connu des automobilistes liégeois, qui a formulé cette défense *motu proprio*, sous prétexte, paraît-il, que ce n'était pas le moment de rire et de chanter, alors qu'on allait avoir la guerre à cause de l'affaire du Maroc. Cette boutade a provoqué cette réflexion d'un sceptique : Quand on veut battre son chien, on trouve toujours un bâton...

Interim.

**Protestation légitime.** — L'Association des Ecrivains belges, sous la présidence de M. Octave MAUS, dans sa récente assemblée générale, a voté à l'unanimité l'ordre du jour suivant, qu'elle nous communique, et auquel nous nous associons entièrement :

« L'Association des Ecrivains belges, selon les intentions de ses fondateurs, est complètement étrangère à tout parti politique. Elle exclut d'une manière absolue la politique de ses préoccupations. »

» Mais indépendamment de toute considération de cette nature, elle regrette que le gouvernement et les provinces n'aient donné aucune place à la littérature dans les programmes des fêtes jubilaires. »

» Les ouvrages de nos écrivains comptent parmi les productions les plus intéressantes des vingt-cinq dernières années de notre vie nationale ; il est regrettable que les pouvoirs publics ne s'en soient pas aperçus. »

**Nécrologie.** — *Wallonia* a perdu récemment un de ses collaborateurs d'occasion, M. Henri SCHUERMANS, premier président honoraire de la Cour d'appel de Liège.

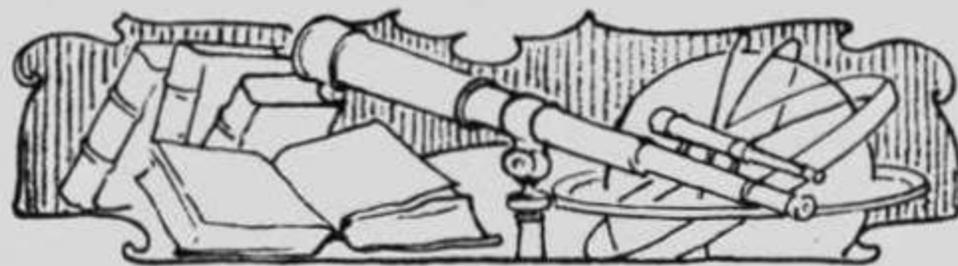
M. SCHUERMANS, qui fit dans la magistrature une brillante carrière, était un juriste de très haute valeur, dont les travaux font autorité. Travailleur infatigable, il s'adonna de bonne heure à l'archéologie. Doué d'une érudition très vaste et de connaissances bibliographiques immenses qu'il agrandissait encore tous les jours, M. SCHUERMANS joignait une grande pénétration à un esprit resté très jeune. Il fit des découvertes très importantes, et publia de nombreux travaux, écrits dans un style alerte et très vivant. Parmi ces travaux, l'un des meilleurs est son livre sur les Hautes-Fagnes de l'Ardenne. M. SCHUERMANS fit à *Wallonia* l'honneur de lui donner trois articles sur le nom et la nature des Nains légendaires (ci-dessus, t. X, p. 89, 219 et 246), où il soutint avec un vrai luxe de citations et de déductions ingénieuses, une thèse difficile et très intéressante.

Esprit généreux et affable, M. SCHUERMANS ne cessa de s'intéresser à notre revue, et il parla maintes fois avec bienveillance de cette œuvre collective, dont il suivait les progrès avec une attention flatteuse.

**Pro Wallonia.** — Dans sa séance du 6 juillet dernier, le Conseil provincial de Liège, où le rapport fait par M. Eymael sur examen des comptes de la revue, a renouvelé au budget de 1906 le subside de 300 francs qui nous avait été précédemment accordé.

C'est la quatrième année que pareille faveur est accordée à *Wallonia*. Or, par un concours de circonstances évidemment fortuites, et néanmoins remarquables, l'examen de la question a été successivement confié, par la Commission compétente, à des conseillers appartenant aux diverses nuances politiques représentées dans l'assemblée. Un conseiller catholique a succédé à un conseiller socialiste, puis c'a été le tour d'un libéral modéré, et enfin celui d'un libéral avancé. Inutile de rappeler que chaque fois l'unanimité du Conseil fut acquise, sans discussion, aux propositions présentées par ces bienveillants rapporteurs.

C'est l'accord patriotique des partis, que l'on réclame souvent en vain pour la solution des grandes questions qui passionnent l'opinion publique. Qu'il se produise avec une telle régularité à propos de notre Revue, c'est vraiment un honneur.



## Un Scandale

Au moment où nous allons mettre sous presse le présent numéro, paraît à Bruxelles, sous le beau titre de *la Belgique*, — qui appartient littérairement et légalement à M. Camille Lemonnier, — un fort volume grand in-8° de 870 pages, imprimé sur papier couché et illustré de nombreuses planches et figures. Il fait partie des publications de Ministère de l'Industrie et du Travail, et a été imprimé du 16 janvier au 19 juillet 1905, pour le Commissariat général du Gouvernement près l'Exposition universelle et internationale de Liège, sous la direction de M. Jean Mommaert, directeur au Ministère de l'Industrie et du Travail, par M. Goemaere, imprimeur du Roi, à Bruxelles.

Cet ouvrage est destiné, dans la pensée de ceux qui l'ont conçu, à donner l'idée la plus exacte et la plus complète de notre activité intellectuelle, industrielle et commerciale. Un chapitre est naturellement consacré aux *Sciences et lettres*; il occupe les pages 115 à 138. Rien de mieux.

Cependant, si l'on parcourt ces pages, en y cherchant ce que promet leur titre, on ne sera pas médiocrement étonné. On y passe bien en revue les différentes institutions qui ont pour but de favoriser les sciences et les arts dans notre pays (Académies, Observatoire, Bibliothèque royale, etc.) mais qu'y lit-on sur les Lettres en Belgique? Deux pages sur la littérature flamande (§ XX, p. 137-138). M. MOMMAERT a cru bon de donner les portraits de Henri Conscience et de Guido Gezelle, de faire reproduire la façade du Théâtre flamand d'Anvers. Mais il a jugé, ce satrape, que ni la littérature d'expression française, ni la littérature wallonne n'avaient jamais existé. Il les a supprimées. Tout simplement.

Que depuis vingt ans, les Giraud, les Lemonnier, les Maeterlinck, les Séverin, les Verhaeren aient produit des œuvres qui font l'admiration de l'étranger, le Gouvernement belge n'en a cure !

Qu'à côté de la brillante floraison des lettres françaises ait grandi une moisson abondante et variée d'œuvres patoises, le Gouvernement belge l'ignore !

Sans doute, il serait fâcheux qu'il ne fût point parlé de la littérature flamande. Mais, qu'on ne parle que d'elle, dans un ouvrage qui a pour but de résumer pour l'étranger l'effort intellectuel de notre pays tout entier, voilà qui est exagéré.

Que, dans une publication OFFICIELLE, publiée à l'occasion de l'exposition DE LIÈGE, capitale de la Wallonie, on laisse systématiquement dans l'ombre, et les lettres françaises de Belgique, et les lettres wallonnes, c'est un déni de justice que nous ne saurions assez vivement dénoncer !

WALLONIA.



## La Marche Saint-Eloi à Laneffe

Canton de PHILIPPEVILLE-NAMUR.

I.

### La Marche.



LE dimanche suivant le 25 juin, a lieu, à Laneffe, la traditionnelle marche Saint-Eloi. Cette procession mi-religieuse, mi-profane, ne diffère guère de celles tant en vogue dans l'Entre-Sambre-et-Meuse que par le grand nombre de cavaliers qui y prennent part. Elle est organisée par la « Confrérie Saint-Eloi » sur laquelle nous reviendrons tantôt.

À partir de 7 heures, les rues présentent une animation inaccoutumée. Partout on ne rencontre que cavaliers, soldats, tambours et musiciens qui se dirigent vers la place.

Tandis que les « Compagnies » se forment, les cavaliers, au fur et mesure de leur arrivée, font, tête nue, trois fois le tour extérieur de l'église, ce qui constitue « le petit tour ». Dans leur marche ils rencontrent :

1° le « premier charitable » (1) installé dans une chapelle en taillis vert qu'il a préparé la veille, près de la fontaine (2) et où, moyennant une offrande, il présente un seau d'eau à boire aux chevaux et leur arrose ensuite le flanc droit et le poitrail ; bien des personnes se lavent les mains ou la figure avec cette eau, il y en a qui en boivent ;

(1) Voyez plus loin la composition de la Confrérie.

(2) Depuis 1898, un bâtiment carré l'abrite. L'eau qui l'alimente provient d'une source voisine appelée « fontaine al cloke », parce que, assure-t-on, à l'époque de la bataille de Fleurus, en 1794, les habitants y allèrent cacher les cloches de l'église.

2<sup>e</sup> le « prévôt », abrité comme son collègue, marque les chevaux d'une croix au front et à la poitrine avec un marteau en argent et délivre ensuite, contre une nouvelle offrande, une ou deux « bannières Saint-Eloi » (1) que les cavaliers attachent aux œillères de leur monture.

Pendant ce temps, le « 1<sup>er</sup> mayeur » se tient en permanence dans l'église, près de l'autel Saint-Eloi, où il reçoit les pèlerins qui en font également trois fois le tour ; il délivre, toujours moyennant offrande, des « bannières » et des « petits pains » (2) il présente ensuite une relique à baiser.

Mais la grand'messe est finie. Les « Compagnies » font le tour de la place très lentement. Avant de se mettre en marche pour le « grand tour », elles exécutent, à tour de rôle, un feu de peloton et leur seule ambition est de tirer avec ensemble. Elles sont précédées d'un groupe important de cavaliers et suivies du clergé avec les saints. Après avoir contourné la moitié du village et foulé le sol de Somzée, le cortège arrive au lieu dit « Calvaire », à la chapelle Saint-Eloi érigée en 1834, où le « deuxième mayeur » est posté pour allumer les chandelles offertes par les pèlerins et recevoir leurs offrandes. Ici les cavaliers font encore trois fois le tour de cette chapelle.

Après un nouveau feu de peloton, les compagnies rompent les rangs, car l'heure de se reposer a sonné. La prairie contiguë est envahie par tous les cabaretiers du village qui sont venus avec des tables, des tonneaux de bière, des liqueurs, des couques, etc. Les femmes ont apporté la nourriture de leur seigneur et maître. Chacun s'assied sur l'herbe et se met en devoir de se réconforter et surtout, de se désaltérer.

A ce moment, le tableau est curieux à observer : les zouaves, sapeurs, grenadiers, musiciens, femmes, enfants, chevaux, etc., forment un méli-mélo original.

\* \* \*

Profitons de cet arrêt de 2 heures environ pour rétrograder un peu ce qui permettra d'entrer dans quelques détails.

(1) Elles ont la forme d'un triangle rectangle et mesurent 0<sup>m</sup>30 de base sur 0<sup>m</sup>20 de hauteur. A l'intérieur d'un encadrement se trouvent trois dessins, représentant S-Eloi, un cheval dans un travail et une église. Les membres de la Confrérie les confectionnent ensemble quelques jours avant la procession à l'aide d'un ancien bois très usé. Beaucoup de personnes attachent ces bannières dans leur écurie au-dessus de la tête de leurs chevaux.

(2) Ces petits pains, « symboles de l'amitié et de la paix fraternelle qui est entre eux », sont confectionnés exclusivement par le « prévôt », à qui la Confrérie délivre la farine, etc. Ils ont la grosseur d'un œuf de poule et peuvent, assure-t-on, se conserver indéfiniment sans se gâter.

Environ trois semaines avant la marche, une réunion est organisée dans un cabaret quelconque pour distribuer les grades qui sont mis aux enchères et adjugés aux plus offrants. L'argent reçu à cette occasion est déposé dans une assiette qui se trouve au milieu de la table et sert à payer des boissons aux soldats. L'acharnement est toujours très grand entre les compétiteurs. C'est ainsi que ceux qui « marchent officiers », selon l'expression consacrée, payent souvent jusque 40 francs leur place, sans compter les frais de location de la tenue qui peuvent être évalués de 15 à 20 francs. A cela il faut encore ajouter qu'ils sont quasi forcés de payer à boire aux hommes sous leurs ordres. Comme on le voit, le plaisir de parader quelques heures est assez coûteux.

Généralement, le dimanche précédant la « marche » les compagnies font une sortie d'essai en vue de s'habituer aux commandements et aux mouvements d'ensemble.

Il est à noter que l'influence moderne s'infiltré visiblement dans ces antiques phalanges, provoquant l'exhibition d'équipements à la mode, francisant les commandements et les dépouillant ainsi de cette savoureuse originalité du terroir qui en constitue tout le charme. J'ai entendu, pourtant encore, au hasard des ordres qui se succédaient et retentissaient avant le départ : « Au pas, Bert, n. d. D. ! » « Alons, les homes, wétèz d'vos mète au port d'arme ! ».

Ainsi que les archives (3) de la confrérie nous l'apprennent, la marche Saint-Eloi était jadis suivie par de nombreuses compagnies à cheval. Une mention spéciale y est faite pour Fosses qui, le premier, avait fait présent d'un guidon.

« Le 30 juin 1726 la compagnie à cheval de Fosse a fait présent et donnez a Saint Eloy un guidon rouge qui at étez bénit par le vénérable curez de ce lieu de la Neffe et laissez le vieux qui n'est plus en état de service et qui était le premier qui at étez donnez par les dits de Fosse peu après... (un mot illisible) de cette confrairie et ainsy ils sont les premiers pour marcher à la procession qui est le dimanche après le 25 juin de chasque année. »

Cette libéralité a été suivie par d'autres. C'est ainsi que nous voyons qu'un guidon a été offert par Florennes le 29 juin 1727, un guidon bleu par Thuin en 1728, un bleu par Pry en 1750, un blanc par Walcourt en 1752, un blanc et rouge par Nalinnes en 1775, etc.

Depuis une dizaine d'années seulement, il n'y a plus de compagnie à cheval.

(3) Elles se composent de deux gros registres manuscrits et sont conservés par le mambourg actuel : M. Trigaux, forgeron à Lanefte, qui les a mis très obligeamment à ma disposition, ce dont je tiens à le remercier.

Ces mêmes archives renseignent, depuis 1632, la liste des personnes qui participaient à la marche. Tous les villages, à 5 lieues à la ronde, étaient représentés, ce qui fait supposer que cette marche avait beaucoup de vogue jadis.

Actuellement, il n'y a plus que 2 ou 3 compagnies qui y prennent part.

Mais voici les tambours qui battent le rappel. Les fifres — complément indispensable de chaque compagnie — prennent place à leur côté. Petit à petit, les soldats se rangent derrière eux, les rangs se reforment et se remettent en marche pour rentrer à l'église. A proximité de celle-ci, les milices s'arrêtent et forment la haie pour laisser passer le prêtre et les saints.

Après avoir défilé et exécuté une dernière décharge, tous les soldats des compagnies étrangères entrent dans l'église où il leur est délivré une « bannière » et un « petit pain ». Ils forment ensuite un bataillon carré sur la place.

Un bal populaire clôture cette journée.

Le lundi matin, les compagnies de Laneffe assistent à la messe. Quand elle est terminée, les soldats se placent sur deux rangs pour laisser passer le curé, ils présentent les armes et lui rendent les honneurs. Après cela, ils entrent dans l'église où ils reçoivent chacun un « petit pain » et une « bannière ». Ils vont ensuite rendre les honneurs à chaque officier, c'est-à-dire exécuter une décharge en face de leur demeure.

## II.

### Origine, règles et composition de la Confrérie.

La Confrérie Saint-Eloi de Laneffe, érigée en 1635, n'est en quelque sorte qu'une filiale de la Confrérie des Charitables de Saint-Eloi de Béthune et de Beuvry.

Ainsi que nous l'apprend un petit opuscule (1), l'origine de l'institution de cette dernière remonte à plus de sept siècles.

«Ce fut l'an de notre Seigneur mil cent quatre-vingt-huit qu'à Béthune, ville du comté d'Artois, et aux environs on sentit le pèsant fléau d'une sanglante épidémie, et contagion mortelle. Les Chartes ne nous en disent

(1) R. Père Antoine DES LIONS. *Histoire de l'institution, règles, exercices et privilèges de l'Ancienne et Miraculeuse Confrérie des Charitables de saint Eloi*. Charleroi, imprimerie De Lelong, libraire. Cet opuscule ne porte aucune date d'édition, mais certaines lettres d'approbation qu'il contient sont datées de 1643.

la cause, mais elles nous assurent qu'elle fut si furieuse qu'elle emportait soudainement les hommes et les animaux.

En ce tems il se trouva deux Maréchaux, grandement hommes de bien et singulièrement dévots à S' Eloi, l'un nommé Germon, demeurant à Beuvry, l'autre Gautier, à Saint-Prix, faubourg de Béthune.

Or comme ils avoient une extraordinaire confiance dans les mérites de leur bon Avocat et Patron Tutélaire, qu'ils invoquoient souvent parmi ces afflictions publiques : le saint Prélat revêtu d'habits Pontificaux daigna bien se montrer plusieurs fois à eux pendant la nuit. En particulier s'adressant à Germon il le pressa d'aller trouver Gautier, et avec lui d'établir une Charité ou Confrérie, et de former une chandelle sous l'invocation de son nom pour la guérison généralement des malades. Lors que le feu saint Elme paroît sur la poupe du navire, les matelots laissent de craindre la tempête et attendent la sérénité : aussi les éclats de cette bénite Chandelle, et la promesse du Saint, les assura du bonheur prochain, qui les devoit en bref accueillir.

Gautier ayant à la même heure, et à diverses reprises le bien d'une pareille visite, et même avis de trouver Germon, par la providence de Dieu, ne sachant rien l'un de l'autre, ils se rencontrèrent auprès de la fontaine de Quenty, qui est entre Béthune et Beuvry. Là s'entre-saluant amiablement au nom de Dieu, de la bienheureuse Vierge Marie, et de tous les Saints, ils s'enquirent l'un de l'autre du sujet de leur voyage. A quoi le Feure de Beuvry répondant qu'il alloit pour le trouver, et celui de saint Prix ajoutant pareillement qu'il avoit la même pensée pour lui, ils se mirent à conter ce qu'ils avoient vu, et le commandement que saint Eloi leur avoit fait. Le récit fut suivi d'une grande joie et abondance de larmes, d'embrassement, et de force soupirs, qui entrecoupèrent leurs paroles jusques à ce que revenant à eux ils s'assirent pour délibérer ensemble avec qui ils pourroient communiquer une affaire de telle importance.

Jamais le Ciel n'inspire une entreprise, qu'il n'en ouvre le chemin pour la mener à chef.

Gautier donc éclairci d'en haut dit qu'il connoissoit Rogon prieur de saint Prix Religieux de Clugni et grand homme de bien, et de bon conseil. Allons de par Dieu le trouver, ce fit Germon, et jettons-nous à ses pieds le priant qu'il nous veuille assister.

Leur espérance ne fut pas vaine : car celui-ci pareillement illuminé de Dieu entendant le narré d'une si grande merveille se mit à pleurer de joie et de tendresse : puis les louant et exhortant à la poursuite d'une si bonne œuvre son avis fut d'effectuer ponctuellement le tout selon que le saint Evêque avoit ordonné : et que la chandelle fut d'une Cire vierge à l'honneur de Dieu, et de saint Eloi. »

Après que les deux Maréchaux eurent entendu l'avis du vénérable Rogon, ils se rendirent à Béthune et recueillirent des aumônes destinées à la confection d'un cierge. Ils s'occupèrent ensuite d'intéresser à leur projet les plus vertueux et honorables de la ville.

La confrérie placée sous les ordres d'un « Prévôt » et de quatre « Mayeurs », avait pour but principal de porter les corps des pestiférés au tombeau.

« La veille du renouvellement qui se doit faire le dimanche après le jour de saint Eloi 25 de juin se distribuent par les maisons de la Ville, et aux environs autant de plombs ou mereaux, qu'il y a de personnes (de quelque âge qu'ils soient) qui honorant saint Eloi pour leur Père veulent venir le

lendemain à sa Chapelle recevoir un pain de sept onces, qui est le symbole de l'amitié, et de la paix fraternelle, qui est entre eux. » (1)

L'élection terminée « la solennité se conclut par la distribution de » pains, savoir : huit au Prévot, quatre à chaque Mayeur et deux en parti » culier aux autres Officiers. » (2)

A ce propos, un débat remarquable eut lieu en 1573. Il s'agissait de savoir de quelle condition devaient être les Prévots. Certains soutenaient que ce devaient être des maréchaux vu que depuis l'origine jusque alors ils avaient seuls exercé cette charge à l'exclusion de tous. D'autres opinaient qu'elle pouvait être confiée indifféremment à toute sorte de condition, d'autant plus que le choix se trouvait limité à un seul maréchal. L'affaire fut soumise au magistrat qui, après avoir pris l'avis de « Messire François de Richardot, » Evêque d'Arras, et de plusieurs autres Théologiens, Prédicateurs » et Religieux, répondit qu'ils eussent à laisser désormais l'élection » libre, attendu qu'il n'y avait rien dans les chartes qui la rétreçit à » ce métier ; mais au contraire que le choix de quelques autres » personnes qualifiées pourroit donner plus d'éclat et d'autorité. A » quoi ne voulant acquiescer les Maréchaux, ils intentèrent procès » au Conseil Provincial d'Artois, dont l'issue fut par sentence » définitive, datée du pénultième d'avril 1574, qu'ils étoient mal » fondés, et non recevables en leur plainte. » (3)

Dans les règles de la Confrérie toute la marche à suivre pour le transport des morts est bien spécifiée. C'est ainsi, notamment, qu'il est dit que « ceux qui portant les corps en terre, ou assistant aux » funérailles diront des paroles déshonnêtes, ou feront choses mes- » séantes, payeront pour amende deux sols. » D'un autre côté « s'il » arrivoit que les corps tombassent à terre par la faute ou négligence » des Confrères (ce qui seroit un inconvénient fort scandaleux), ceux » par qui tel cas seroit arrivé, ou du moins les deux du côté desquels » ils seroient tombés, payeront chacun trois sols. » Enfin, des amendes de 8, 4 ou 2 deniers, selon qu'il s'agit du Prévot, des 4 Mayeurs ou des 16 hommes chargés de porter les corps au tombeau, sont infligées à ceux qui ne sont pas présents à la levée du corps.

Comme on le voit, cette confrérie n'a été créée que dans un but charitable.

Toutes ces règles qui régissent la confrérie de Bethune sont également appliquées à celle de Laneffe.

(1) R. Père Antoine DES LIONS, *loc. cit.*, p. 7 et 8.

(2) *Ibidem*, p. 9.

(3) *Ibidem*, p. 9 et 10.

Les membres de cette dernière doivent, en outre, se conformer aux dispositions spéciales ci-après :

Le jour de la procession-marche, ils sont tenus de se rendre à 6 heures à l'église pour recevoir la bénédiction et faire bénir les pains et bannières. Ils vont ensuite, en corps, bénir également la fontaine St-Eloi : Chaque membre doit tenir sa bannière en main, le « Prévot » le marteau en argent, le « Mambourg » le cierge, tandis que le clerc porte la croix.

Ces cérémonies n'ont pas lieu le 25 juin quand il tombe un jour de semaine, pour éviter des pertes de salaires, etc., aux 21 confrères qui doivent obligatoirement y assister.

Si par suite de maladie, d'épidémie, de peste, etc. se déclarant dans la commune de Laneffe, des malades sont abandonnés, le « prévot » se consulte immédiatement avec le « mambourg » et désigne les membres qui doivent leur porter secours. Ces membres sont remplacés jour et nuit. En cas de décès, ils doivent les ensevelir, les mettre en bière et les porter au cimetière après avoir rempli toutes les formalités nécessaires.

La même marche est suivie lorsqu'il s'agit d'un membre de la Confrérie, excepté que le matin du jour des funérailles, ils doivent tous, sans exception, aller au cimetière creuser la fosse de leur regretté confrère; ils sont, en outre, obligés d'assister à l'enterrement en pantalon blanc. Si l'un d'eux en est empêché par un cas de force majeure, il doit se faire remplacer à ses frais.

\* \* \*

La Confrérie se compose : 1° de 21 membres effectifs se renouvelant par tiers tous les ans; 2° du « mambourg » ou secrétaire-trésorier dont l'emploi est inamovible et héréditaire et 3° du clerc qui remplit l'office de commissionnaire.

Les 21 membres effectifs se répartissent comme suit : 1 prévot; 2 premiers mayeurs; 2 seconds mayeurs; 8 premiers charitables; 8 seconds charitables.

Le membre entre d'abord comme second charitable, il passe premier charitable la 2<sup>e</sup> année, second mayeur la 3<sup>e</sup>, premier mayeur la 4<sup>e</sup>, prévot la 5<sup>e</sup>, second charitable la 6<sup>e</sup>, premier charitable la 7<sup>e</sup>. Après avoir parcouru cette étape, il est sortant et ne peut être réadmis dans la Confrérie qu'un an après pour recommencer la filière sauf, toutefois, que le grade de prévot ne lui est plus accessible.

Il est, en effet, formellement interdit de confier les fonctions de prévot à une même personne, deux ans en sa vie.

Les archives de la Confrérie contiennent la liste des membres

depuis 1600, ainsi que tous les renouvellements qui ont eu lieu depuis lors.

Comme nous l'avons vu plus haut, la Confrérie St-Eloi de Laneffe a été érigée en 1635 par l'autorité des Ordinaires. Depuis le pape Urbain VIII l'approuva par une Bulle datée du 20 juillet 1640, et l'enrichit de grandes indulgences. (1)

Le 14 avril 1643, M. Remy de Terne, Pasteur de la Neffe et M. Henry de Campene, Seigneur du même lieu, écrivirent à MM. les Prévôts, Mayeurs et Charitables de l'ancienne et miraculeuse Confrérie de saint Eloi à Béthune et à Beuvry pour solliciter l'honneur de leur association. (2)

Dans cette lettre il est dit :

.... « Ayant depuis un an (3) en notre Eglise Paroissiale de la Neffe, Diocèse de Liège, une confrérie de saint Eloi qui va croissant de jour en jour.... Nous avons jugé que, pour maintenir l'un et l'autre, il seroit fort à propos de la joindre à la votre, comme un membre à son Chef.... le Pasteur bénit chaque année une fontaine en faveur des pèlerins qui y abreuvent par dévotion leurs chevaux pour être préservés de malélices et de maladies par les mérites de saint Eloi.... » (4)

Le 26 juillet 1643, les Prévôts et Mayeurs de Béthune et de Beuvry répondirent que du consentement de tous leurs membres, ils recevaient, unissaient et incorporaient pour toujours la Confrérie de Laneffe à la leur. Ils joignirent en même temps copie de leurs anciens originaux.

« Ces Lettres furent portées par deux Pères de la Compagnie de Jésus à la Neffe, et lues publiquement le 13 de septembre à l'Offertoire de la Messe : la Prédication s'y fit sur le bonheur de cette Association, et à la fin se chanta le *Te Deum laudamus*. Après midi on alla à la Procession, et puis le Curé bénit une fontaine sous le nom de saint Eloi. Delà on choisit un Prévôt, des Mayeurs et des Charitables, et la conclusion fut de donner le nom d'Eloi à tous les aînés de chaque famille. La solennité s'étoit terminée en cette façon heureusement, quand il leur vint en pensée de reconnaître les obligations qu'ils devoient à Messieurs les Charitables de Béthune et de Beuvry. A cet effet ils prièrent les deux susdits Pères de ce faire en leur nom. Ce qu'acceptant, ils allèrent à Béthune et y offrirent un Etandard de Damas rouge, où se voyoit d'un côté saint Eloi en habits Pontificaux ; de l'autre Gautier et Germon Maréchaux, qui unissoient les cœurs de Béthune et de la Neffe ensemble : et cette devise en bas. GEMINIS È CORDIBUS UNUM. » (5)

JULES VANDEREUSE.

(1) R. Père Antoine DES LIONS, *loc. cit.* p. 44.

(2) *Ibidem*, p. 50.

(3) Donc depuis 1642, tandis que plus haut c'est l'année 1635 qui est renseignée comme date de l'érection de la Confrérie. Il y a là une contradiction inexplicable. A noter que cette lettre ajoute : « le Pasteur bénit CHAQUE ANNÉE une fontaine... » donc depuis un certain temps déjà.

(4) *Ibidem*, p. 51 et 52.

(5) *Ibidem*, p. 56 et 57.



## Contes populaires du Hainaut (1)

I.

### Dieu vous bénisse !



Un jour, Jean, le charpentier, revenait de son ouvrage. Il aimait le bon vin et la forte bière houblonnée ; très souvent il rentrait au logis, plein comme une andouille.

Ce jour-là, par extraordinaire, Jean n'était pas ivre, mais il avait grand'soif, et il pensait sérieusement au moyen de s'humecter le gosier.

Il songeait, en pleine campagne, à s'arrêter au cabaret prochain de la vieille Geneviève lorsque, soudain, un nain sortant du bois, s'arrêta devant lui, tenant en main une grande coupe d'or, pleine de vin frais et parfumé.

— Bois, dit le nain, c'est pour toi !

Jean prit la coupe et, d'un trait, la vida.

— C'est dix sous, dit le nain.

— Je n'ai rien, répondit le charpentier ; si je faisais le poirier ici sur le pré, sois-en sûr, il ne tomberait rien de mes poches.

Et retournant celles-ci, il n'en retira que son briquet, son tabac et sa pipe.

— Eh bien alors, fit le nain, demain matin tu viendras sur le bord de l'étang. J'y serai. Si tu ne m'obéis pas, il t'arrivera malheur.

— C'est convenu, dit le charpentier.

Et tout ragaillardisé par son ample lippée, il s'éloigna en chantant :

Est-il rien de si drôle  
Parfanière, pertingette et congreu,  
Qu'un garçon charpentier.

(1) Voir au tome VI, 1898, une première série de contes populaires du Hainaut, recueillis par M. Jules LEMOINE.

S'en vont scier d'la bruyère  
Pour faire des chevrons.

Des chevrons de bruyère  
Pour faire des maisons.

Et sa voix se perdit dans l'éloignement.

Le lendemain matin, Jean trouva le nain sur le bord de l'étang.

Il lui dit d'aller cueillir deux des plus beaux roseaux qui se trouvaient sur le bord de l'eau, d'en enfourcher un et de lui donner l'autre.

Jean alla les couper et les apporta au nuton.

Jean passa son roseau entre ses jambes et, jugez de son étonnement, lorsqu'il se trouva perché sur la croupe d'un grand cheval brun, risquant à tout moment de tomber, tandis que son petit compagnon était sur un beau coursier blanc.

Jean aurait été beaucoup plus à son aise sur la maitresse poutre de la charpente d'une maison.

Le petit homme lui dit :

— J'ai mille ans, et il est grand temps que je me marie.

— Te marier à mille ans ! Quelle jeunesse as-tu donc passée ? répliqua le charpentier.

— Ecoute, répondit le nain et ne m'interromps pas. Nous allons nous rendre dans une maison qui se trouve à quatre kilomètres d'ici. La fille de là se marie aujourd'hui et je veux arriver avant que les noces ne soient terminées. Quand la mariée aura éternué trois fois, si personne, dans l'assistance ne répond : Dieu vous bénisse ! eh bien ! alors, la fille sera pour moi.

— C'est dit, fit le charpentier :

Dieu te bénisse !

Et en lui-même, il ajouta :

Que le diable t'apice ! (1)

Ils chevauchèrent encore longtemps sans rien dire ; Jean songeait qu'il allait à cette noce pouvoir mettre son gosier à la dueace, ce qui le remplissait d'aise.

Ils arrivèrent enfin près d'une vaste maison solitaire.

Ils descendirent de leurs chevaux, les mirent à l'écurie et entrèrent dans la maison par le grenier, d'où ils pouvaient observer tout ce qui se passait dans la salle.

(1) Wallon : t'enlève.

Jean put voir les invités et au milieu de ceux-ci, la jeune mariée, belle comme le jour, avec son mari.

Le nez de Jean remuait d'aise à la vue des coupes de vin, aussitôt remplies que vidées.

Tout à coup, la mariée fit *atchi!* dans son mouchoir de batiste blanche.

Personne ne lui répondit.

Un quart d'heure après, elle éternua une nouvelle fois, sans que les invités y fissent la moindre attention, n'ayant point assez de temps pour boire et manger.

Jean, cependant, se demandait s'il n'était pas cruel de voir une si belle fille devenir la femme d'un si vilain bout d'homme.

Tandis qu'il se livrait à ces réflexions, la mariée éternua une troisième fois.

— Dieu vous bénisse ! s'écria Jean, en bousculant le nain, qui, en jurant, prit la fuite et disparut.

Et Jean descendit dans la salle où il apparut devant les invités stupéfaits. Il raconta l'histoire.

Et la mariée, qui était si belle, l'embrassa pour le remercier.

L'on apporta de grands brocs de vin, que Jean vida tout son saoul, jusqu'au moment où il roula sous la table.

Le lendemain, il but encore toute la journée et fit de même huit jours durant.

Maintenant, quand il entend quelqu'un éternuer : *Atchi!* *Atchi!* il ne manque jamais de dire : Dieu vous bénisse ! Dieu vous bénisse !

## II.

### La Vierge d'Or.

Il y avait une fois une pauvre femme qui avait deux enfants : un petit garçon de cinq ans et une petite fille de huit ans.

Ils s'appelaient Pierre et Marie.

Ils avaient l'habitude d'aller dans la forêt pour y ramasser du bois mort.

Un jour, la pauvre femme était en train de laver petit Pierre, et il n'y avait plus rien à la maison.

Elle envoya sa fille recueillir du bois mort, en lui recommandant de ne pas s'attarder pour porter ensuite à dîner à son père.

Quand Marie fut partie, la pauvre mère mit cuire son fils dans la marmite pour en faire du bouillon.

Le potage était cuit à point quand la petite rentra, chargée de branches sèches et de broussailles.

— Où est mon petit frère ? demanda-t-elle.

— Il est allé à ta rencontre, ma fille. Va-t-en vite porter le dîner à ton père et ne t'amuse pas en chemin, car il est grand temps et la route est longue.

Pendant que le père mangeait, la petite fille ramassait les os au fur et à mesure qu'il les jetait.

— Pour qui ramasses-tu ces os. Marie ? lui demanda son père.

— Je ne sais, papa, répondit-elle, tout pleurant.

Le père n'ajouta rien.

En revenant au logis, la petite Marie côtoyait la rivière.

Elle vit sur l'eau un beau bateau sur lequel se trouvait une belle dame toute couverte d'or et de diamants.

— Qu'as-tu dans ta marmite, Marie ? demanda la dame.

— Ce sont des os, Madame, répondit la petite en sanglotant.

— Ne pleure plus, ma fille ; va au plus vite près de ton père et dis-lui qu'il vienne auprès de moi.

La petite courut et bientôt elle revint avec son père.

— Je suis la Vierge d'Or, dit la dame couverte d'or et de diamants, et ces os sont ceux de ton fils que ta femme a fait cuire.

Elle toucha les os de sa baguette d'argent et petit Pierre revint à la vie.

La mère mourut et le pauvre père vécut heureux avec ses deux petits enfants, petit Pierre et petite Marie.

JULES LEMOINE.



## Les sonneries de cloches pendant les orages

Il est certain que la sonnerie des cloches afin d'écartier la foudre a été usitée partout autrefois dans nos provinces, et des folkloristes affirment que cet usage dangereux est encore assez répandu dans certains villages à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle (1). Cette coutume était souvent fatale au sonneur, soit que l'ébranlement des couches d'air attirât la foudre qui trouvait en la corde un facile conducteur, soit plus simplement que la station du sonneur sous le clocher le désignât comme victime, le tonnerre atteignant plus fréquemment ces édifices à cause de leur élévation. Plus d'une fois nous avons rencontré dans des registres d'état-civil la mention de sonneurs foudroyés pendant l'orage, au moment de leur sonnerie.

L'usage toutefois persistait, consacré par la liturgie de l'Eglise. Les cloches, objets sacrés, portant extérieurement l'image de la croix, jetaient l'effroi parmi les démons et invitaient les fidèles à la prière. La formule de leur consécration marquait bien qu'elles étaient destinées à repousser les démons ennemis qui excitent les tempêtes, la grêle, le tonnerre — et non à produire par leurs sons un effet physique en dissipant les nuages amassés sur les moissons ou les villages.

Cette destination des cloches était parfois indiquée dans les inscriptions qu'elles portaient. M. Fernand DONNET (2) en donne huit exemples empruntés à l'Italie, à la France, à la Suisse, à l'Allemagne, à la Flandre. Mais son ouvrage en renferme d'autres, comme la devise du *Chant de la cloche*, de Schiller, empruntée par le poète à la cloche du monastère de Schaffhausen : *Vivos voco, mortuos*

(1) IS. TEIRLINCK, *Le Folklore flamand*, p. 78. Bruxelles, Rosez, éditeur.

(2) F. DONNET, *Les Cloches chez nos pères*, dans *Annales de l'Académie royale d'Archéol. de Belgique*, LI, 1898, pp. 511-513.

*plango, fulgura frango* (1) et qu'on est assez surpris de retrouver textuellement sur une cloche de l'église St-Georges, à Anvers, fondue à Louvain, chez Alph. Beullens et C<sup>e</sup>, en 1894. La voilà bien, la persistance de la tradition !

Une cloche de Bois-le-Duc, datée de 1462, porte entre autres les vers suivants :

FULGERA NE POPULUS NOCEANT, AUT EDIBUS ALTIS,  
ARCEO, DEMONIBUS OBVIA SAEPE SONO (1)

A l'église de St-Laurent, à l'Escorial, Jehan L'Hermite nota, en 1507, lors de son voyage, les inscriptions de certaines cloches évidemment enlevées à notre pays. En voici une qui a trait à notre sujet :

ORNO DIES FESTOS, TERO FULMINA, FUNERA PLORO,  
JAN TOLHWS ME FECIT 1549 (1).

De pareilles indications peuvent être relevées dans le pays wallon et voici l'inscription qu'on lit sur une cloche de l'église de la Madeleine à Tournai : MARIE SUI QUY SONNE AU LEVER JHUXRS, JE SERS COT. L'ORAGE Q DE L'AIR TONE ET IST. AU MOIS DE MARS NOTROIS O NO POSA CEAS E LA XVJ AVEC XIII<sup>e</sup>. Ce qui veut dire : « Je suis Marie qu'on sonne au lever Jésus-Christ (c'est-à-dire l'élévation) ; je sers contre l'orage qui tonne et fend les airs. Au mois de mars nous trois on nous posa céans en l'an 1416. » Sa principale mission, à l'exemple de la moyenne cloche de St-Jacques, était de sonner pendant l'orage (2).

Même ayant conscience du danger, le sonneur n'aurait pu se soustraire à ce devoir périlleux de sonner la cloche pendant l'orage. Il y était obligé par son contrat. Ainsi nous lisons dans les *Ordonnances et statuts des devoirs des clercs et fossiers, garde d'autels, organiste et batteleur de la paroisse St-Quentin* (à Tournai) le 28 mai 1742 :

« Le 1<sup>er</sup> fossier sera tenu et obligé tous les dimanches et festes » sonner grand-messe et vêpres, selon la coutume, et les jours » solennels les matines, et pendant le tonnerre tant qu'on entend » le bruit. » (3).

(1) *Ibid.*, p. 28 note 1, p. 103, p. 53, p. 183.

(2) Dans *Mémoires de la Soc. hist. et lit. de Tournai*, t. XVII, 1882 : *Notice sur la paroisse de Ste-Marie-Magdeleine à Tournai*, par M. CLOQUET, p. 387 ; *Les Cloches de Tournai*, par le D<sup>r</sup> F. DESMONS, p. 138, dans *Ann. de l'Académie royale d'Archéol. de Belgique*, LVII, 1905.

(3) DESMONS, *l. c.*, p. 130.

Non moins caractéristique est le document suivant que nous avons copié aux archives paroissiales de la cure de Rebaix (canton d'Ath). On y voit que les sonneurs avaient un emploi officiel affermé pour six ans par les mayeur et échevins, et qu'ils étaient tenus non seulement de sonner « à messe et aux vêpres » mais de le faire également pendant les orages, moyennant une rétribution spéciale.

« On fait savoir que les mayeur, échevins du village et pairie de Rebaix, ensuite de billets d'affiche, sons de cloche, exposent à l'enchère et dernier enchérisseur pour le terme de six ans consécutifs à commencer cejourd'hui vingt-neuf mai 1771 le sonnage des cloches dudit Rebaix consistantes en cinq cordes tirantes. Conditionné cependant que à les deux plus grosses cloches au moins il devra avoir deux accordeurs, un a chaque cloche, afin qu'ils fussent en état de les bien sonner à l'accord, pour ce qu'il n'arrive aucun accident auxdites cloches. Serons tenus lesdits preneurs de sonner à messe et aux vêpres tous les jours nataux (1) et au moins tous les premiers dimanches du mois ; parmis quoy satisfaire, ils profiteront des Emolumens ordinaires des fondations et services et outre qu'il se fera à la mort d'un chaqu'un comme de coutume et à proportion des grands et petits services qu'ils se feront. Devrons les dits preneurs sonner pendant les orrages qu'ils arriveront chaque années depuis le commencement jusqu'à la fin desdits orrages ; parmys quoy cependant, ils auront pour cette rétribution chaque jour d'orage, deux pots et demis de bière qui seront à la charge de la communauté ; de même que l'huile pour engraisser lesdites cloches et les cordes pour les sonner leurs seront aussy fournise ; seront cependant tenus à les racomoder quand elles casseront. »

Les acquits suivants étaient annexés à cette pièce :

1<sup>o</sup> « Les sonneurs de Rebaix ont fait la dépence de cinq canettes de bière pour un orage du matin le trente de juillet mille sept cent septante neuf.

2<sup>o</sup> Les sonneurs du village de Rebaix ont fait la dépence de cinq canettes de bière pour avoir sonnez pour l'orage au mois d'août 1779.

3<sup>o</sup> Le premier de may vers le soir les sonneurs ont fait la dépence de cinq canettes de bière pour avoir sonnez pour l'orage 1780. De la même nuit, le matin du 2 de may 1780, les sonneurs ont fait la dépence de cinq canettes de bière pour avoir sonnez pour l'orage. »

Des pots de bière pour salaire ! Ce n'est pas sans raison qu'on disait : *botre comme un sonneur ! !*

Ath, août 1905.

JULES DEWERT.

(1) Les grandes fêtes de l'année, par extension sans doute du *natalis dies*, jour de Noël. A Ath, on dit encore par corruption : *les fêtes dataux !*